

- ✓ Vous pouvez utiliser la carte **en Belgique** et **dans les pays de l'UE suivants** : Chypre, Estonie, Finlande, Italie, Malte, Roumanie et Slovaquie. Nous espérons qu'à l'avenir, d'autres pays de l'UE viendront s'ajouter à cette liste.
- ✓ Votre carte est **strictement personnelle**. Ses avantages vous sont exclusivement réservés. Vous devez toujours être en possession de votre carte pour bénéficier des facilités et/ou des avantages.



Quels sont les avantages ?

Les organisateurs d'activités culturelles, sportives et de loisirs qui acceptent la carte choisissent eux-mêmes les avantages et les facilités qu'ils accordent. Voici quelques exemples d'avantages et de facilités :

- ✓ accès gratuit ou à tarif réduit pour la personne en situation de handicap et/ou celle qui l'accompagne (ou son interprète en langue des signes) ;
- ✓ audioguide ou vidéoguide gratuit ;
- ✓ brochures ou informations adaptées aux besoins spécifiques (par exemple en braille ou en langage simplifié) ;
- ✓ visites guidées adaptées (par exemple en langue des signes) ;
- ✓ réduction sur les visites guidées ;
- ✓ places accessibles et réservées ;
- ✓ pass spécifique dans les parcs pour un accès plus aisé aux attractions.



Le projet European Disability Card en quelques mots

L'European Disability Card a pour but d'**améliorer l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap**. Trop d'obstacles empêchent encore les

personnes en situation de handicap de participer pleinement à notre société.

L'European Disability Card a été créée à la demande de personnes en situation de handicap et d'associations qui les représentent. Grâce à un soutien financier, la Commission européenne a contribué à la mise en place de l'European Disability Card.

Huit pays de l'Union européenne ont adhéré au projet : la Belgique, Chypre, l'Estonie, la Finlande, l'Italie, Malte, la Roumanie et la Slovaquie. Des travaux sont en cours pour étendre l'European Disability Card à l'ensemble des pays de l'UE.

Nous espérons ainsi que, d'ici quelques années, toute personne en situation de handicap pourra, sur simple présentation de sa carte et partout dans l'Union européenne, signaler qu'elle est porteuse d'un handicap et qu'elle a besoin de facilités et/ou d'avantages.



Informations complémentaires

Vous voulez en savoir plus ? Rendez-vous sur → <http://www.eudisabilitycard.be/fr>.

Vous voulez des informations dans un langage simple et facile à comprendre ? Allez sur <http://www.eudisabilitycard.be/fr> et cliquez sur «Facile à lire».

Scannez ce code QR :



Editeur responsable : Peter Samyn -
Service public fédéral Sécurité sociale 2023

European Disability Card

Votre **ACCÈS**
à la culture,
au sport et
aux loisirs





Qu'est-ce que l'European Disability Card (EDC) ?

Une **carte** qui :

- ✓ favorise l'accès des personnes en situation de handicap à la **culture**, au **sport** et aux **loisirs** ;
- ✓ offre un ensemble de facilités ou d'avantages dans ces domaines.



Comment puis-je demander la carte ?

Toute personne qui reçoit de l'aide ou dispose d'une reconnaissance d'un service public belge ou régional compétent en matière de soutien aux personnes en situation de handicap **peut obtenir cette carte**.



Comment obtenir cette carte ?

Vous pouvez demander votre carte **au service public qui vous a octroyé une reconnaissance**. La procédure de demande de carte est propre à chaque service public. Voici comment demander votre carte en fonction du service public concerné.

Vous recevrez **votre carte par la poste**.

→ Service public fédéral Sécurité sociale

Vous pouvez demander votre carte **en ligne** sur la plateforme « **My Handicap pour les citoyens** » sur www.handicap.belgium.be/fr.

Vous pouvez demander votre carte en remplissant le **formulaire de contact** disponible sur www.handicap.belgium.be/fr.

Vous pouvez aussi **envoyer une lettre** à l'adresse suivante :

Service public fédéral Sécurité sociale
Direction générale Personnes handicapées
Boulevard du Jardin Botanique 50, bte 150,
1000 Bruxelles

→ Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben (DSL)

Vous pouvez demander la carte en appelant le **numéro 0800 900 11** ou en envoyant un e-mail à l'adresse info@selbstbestimmt.be.

Vous pouvez également vous rendre sur place, à l'adresse suivante :

Vennbahnstraße 4/4
4780 Sankt Vith

→ Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)

Vous pouvez demander la carte **par téléphone ou par e-mail** au bureau le plus proche de chez vous. Vous pouvez également passer au bureau pour obtenir votre carte.

Vous trouverez la liste de tous les bureaux et leurs coordonnées sur www.aviq.be/fr/adresses.

Vous pouvez aussi appeler le numéro général **0800 16 061**, envoyer un e-mail à l'adresse numerograttuit@aviq.be ou remplir le **formulaire sur le site web** de l'AViQ.

→ Service public francophone bruxellois (Dienst Phare)

Vous pouvez demander votre carte :

- ✓ par **courrier** postal à l'adresse suivante : Service PHARE, Rue des Palais 42, 1030 Bruxelles ;
- ✓ par **e-mail** à l'adresse : info.phare@spfb.brussels ;
- ✓ par **téléphone** au 02/800.82.03 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h) ;
- ✓ en vous rendant à **la permanence du Service PHARE** (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, sauf le mercredi).

Dans votre demande, n'oubliez pas de mentionner votre nom, prénom, date de naissance, numéro de registre national et, si possible, votre numéro de dossier PHARE.

→ Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap (VAPH)

Vous pouvez demander votre carte en ligne sur le site www.mijnvaph.be.

En cas de problème, vous pouvez **appeler** la ligne VAPH **au numéro 02/249.30.00**.



Comment et où utiliser la carte ?

- ✓ Vous pouvez utiliser l'European Disability Card pour vos **activités culturelles, sportives et de loisirs** : cinéma, théâtre, musée, parc d'attractions, etc.
- ✓ Rendez-vous sur le **site eudisabilitycard.be** > Avantages avec la carte pour consulter la liste des partenaires qui offrent des avantages. Dans cette liste, vous pouvez faire des recherches sur le nom, le type d'activité, le type d'avantage et la localisation.